



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2022-373

PUBLIÉ LE 14 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

DSDEN 74 /

74-2022-11-28-00003 - Arrêté N° DSDEN/SG/MCBM/2022-0035 relatif à la modification des horaires des écoles maternelles et élémentaires du département de la Haute-Savoie (2 pages)

Page 3

74-2022-11-28-00004 - Arrêté N°DSDEN/SG/MCBM/2022-0034 relatif aux mesures de carte scolaire pour la rentrée 2022 (1 page)

Page 6

DSDEN 74

74-2022-11-28-00003

Arrêté N° DSDEN/SG/MCBM/2022-0035 relatif à
la modification des horaires des écoles
maternelles et élémentaires du département de
la Haute-Savoie



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie

Division du Pilotage des Etablissements (DPLE)
Références : DPLE/SM

Annecy, 28 novembre 2022

**ARRÊTÉ N° DSDEN/SG/MCBM/2022-0035
relatif à la modification des horaires des écoles maternelles et élémentaires
du département de la Haute-Savoie**

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de Haute-Savoie

VU le code de l'éducation, notamment les articles D411-2 et D521-10 à D521-13,

VU le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU l'avis favorable émis par le conseil départemental de l'éducation nationale dans sa séance du 28 novembre 2022.

ARRETE

Article 1 : Les communes du département de la Haute-Savoie, ayant sollicité, pour la rentrée scolaire 2022, le retour à la semaine de 4 jours ou une modification d'horaires, auprès du directeur académique, sont annexées au présent arrêté relatif à la modification des horaires des écoles maternelles et élémentaires du département de la Haute-Savoie.

Article 2 : Madame la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Par subdélégation de l'inspecteur académique,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,
le directeur académique adjoint
des services départementaux
de l'éducation nationale de la Haute-Savoie.

Damien PETITJEAN

Frédéric BABLON

MODIFICATIONS D'HORAIRES - écoles à 4 jours

A la rentrée 2022 :

IEN	Nom de la commune	Ecole	Dénomination	Nbre de classes	Rne	Horaires du matin	Horaires de l'après-midi
ANNEMASSE 1	VETRAZ-MONTHOUX	EP	René Cassin	10	0740552Y	08h30-12h00	14h00-16h30
RUMILLY	CHAPEIRY	EM		3	0740410U	08h30-11h30	13h30-16h30
ST-JULIEN	NEYDENS	EP	Chef-Lieu	8	0740724K	08h30-11h45	13h30-16h15

DSDEN 74

74-2022-11-28-00004

Arrêté N°DSDEN/SG/MCBM/2022-0034 relatif
aux mesures de carte scolaire pour la rentrée
2022



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie

Division du Pilotage des Etablissements (DPLE)
Références : DPLE/SM

Annecy, le 28 novembre 2022

ARRÊTÉ N° DSDEN/SG/MCBM/2022-0034 relatif aux mesures de carte scolaire pour la rentrée 2022

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'éducation nationale de Haute-Savoie

ARRETE

Article 1 : A compter de la rentrée scolaire 2022, en complément de l'arrêté du 8 juin 2022, sont réalisées les mesures suivantes :

IMPLANTATIONS D'EMPLOIS

Classe élémentaire :
Loisin EP (1 emploi)

Classes maternelles :
Perrignier Les Chaînettes EM (1 emploi)
Thonon-Les-Bains Vongy EP (1 emploi)

DEDOUBLEMENT DES CLASSES EN EDUCATION PRIORITAIRE
Scionzier Le Crétet EM (dédoublément des GS)

RETRAITS D'EMPLOIS

Classes élémentaires :
Magland Gravin EE
Saint-Julien Commune (emploi mis en réserve)

Article 2 : Madame la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Par subdélégation de l'inspecteur académique,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,
le directeur académique adjoint
des services départementaux
de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,

Frédéric BABLON


Damien PETITJEAN